

PARIS, le 30 octobre 2024

CONFIRMATION D'UNE OPERATION DE GARANTIE DE TAUX PLANCHER

Les termes de la présente Confirmation prévaudront en cas de divergence entre les termes de la Convention et ceux de la présente Confirmation. Toutes les pages de la présente confirmation forment un tout indivisible et contiennent la totalité de l'accord des parties.

Première Période d'Application des Montants Variables : Du 29/11/2024 au 16/01/2025

Taux Variable de la première Période d'Application des Montants Variables : Taux résultant de l'interpolation linéaire entre le Taux Variable EUR – EURIBOR – TELERATE - 1 mois, 3 mois

Détermination des Jours Ouvrés relatifs aux :

- Dates de Détermination du Taux Variable : Jour Ouvré Target
- Dates de Paiements : Jour Ouvré Target

Convention de Jour Ouvré : Jour(s) Ouvré(s) suivant(s) sauf mois suivant

Instructions de Paiements :

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL
- EUR 100571901400020067301 93

ARENADOUR CAPITAL
- EUR 100571901400020067301 93

ARENADOUR CAPITAL ("le Client") déclare et atteste au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL que :

1. il ne s'en est pas remis aux avis (soit écrits soit oraux) de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL en ce qui concerne cette Transaction, autres que les déclarations mentionnées (i) dans la Convention et (ii) dans cette Confirmation;
2. il déclare et atteste qu'il dispose de l'expérience et de la connaissance nécessaire pour évaluer les avantages et les risques encourus au titre de cette Transaction après avoir fait sa propre analyse des aspects juridiques, fiscaux, comptables et réglementaires jugés nécessaires et ne s'en est pas remis pour cela au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL;
3. il comprend les termes, conditions et risques de cette Transaction et accepte ces termes et conditions et les conséquences (financières ou autres) de ces risques;
4. Le CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL n'agit pas en qualité d'agent, de mandataire ou de conseil à son égard en ce qui concerne cette Transaction;
5. il conclut cette Transaction après avoir pris les avis qu'il juge nécessaire en matière fiscale, comptable, réglementaire, légale et financière et sans s'en remettre à une opinion quelconque de CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

Sauf dispositif de validation tacite des confirmations prévu au titre de la convention-cadre, nous attirons votre attention sur les délais réglementaires de confirmation des Transactions résultant du Règlement EMIR :

- (a) 2 Jours Ouvrés à compter de la Date de l'Opération telle que mentionnée dans la présente Confirmation, si vous êtes une contrepartie non financière en dessous des seuils de compensation obligatoire au sens d'EMIR, et
- (b) 1 Jour Ouvré à compter de la Date de l'Opération telle que mentionnée dans la présente Confirmation, si vous êtes une contrepartie financière ou contrepartie non financière au-dessus des seuils de compensation obligatoire au sens d'EMIR.

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de ces délais et de nous retourner un exemplaire, dûment signé par vos représentants habilités, de cette Confirmation, dans le délai indiqué au point (a) ou (b) selon votre cas, accompagné des pouvoirs et spécimen de signature de votre signataire ainsi que de vos instructions de règlement et votre numéro de compte à l'adresse suivante :

Courriel : sdm-serviceclient@cic.fr

L'absence, le cas échéant, de réception par nos services de la Confirmation signée dans les délais mentionnés au point (a) ou (b) et conformément aux modalités décrites ci-dessus n'affectera en rien la validité de la Transaction.

Toute contestation sur la présente Confirmation doit parvenir au CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL au plus tard dans les délais ci-dessus mentionnés au point (a) ou (b) selon votre cas. Dans la mesure où ce principe serait acté dans la Convention, l'absence de contestation dans ces délais, sauf erreur manifeste, est réputé valoir accord des Parties sur les termes de la Confirmation.

La résiliation anticipée, totale ou partielle, ou la restructuration, quelle qu'en soit la raison, d'une opération sur instruments financiers à terme est susceptible de générer un solde (appelé « Solde de Résiliation » dans la Convention-Cadre) au profit ou au détriment du client en fonction de l'évolution favorable ou défavorable des conditions de marchés entre les dates de mise en place et de résiliation. Le montant des pertes ou gains potentiels en résultant pour le client ne peut être connu à l'avance.

Comme la mise en place de l'instrument financier à terme a été déclarée réalisée à titre de couverture, la résiliation anticipée ou la restructuration de la couverture devrait avoir un effet inversement corrélé à celui de la résiliation ou la restructuration de l'opération couverte, ce qui est susceptible d'effacer de potentiels gains réalisés sur l'opération couverte.

Les termes et expressions ci-dessus précédés d'une majuscule et non définis par ailleurs, ont le sens qui leur est donné dans la Convention.

L'information contenue dans ce document est strictement confidentielle. Toute modification, édition, utilisation ou diffusion non autorisée est prohibée. Si vous n'êtes pas le destinataire adapté à ce message, nous vous remercions de bien vouloir le transférer à la personne adéquate ou à défaut de le supprimer, et de prévenir l'expéditeur de cette erreur.

Coûts liés au produit (1) : EUR 0.00

(1) Coûts du CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, déjà inclus dans le prix de l'opération traitée.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire concernant cette Transaction au +33 1 53 48 86 47.

CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, PARIS :
LEI : N4JDFKKH2FTD8RKFXO39

M. FLORIANOWICZ



F. GOSSELIN



ARENADOOR CAPITAL

ANNEXE 1

Echéancier Taux Plafond

Montant Notionnel	Date de Fixing	Début de Période	Fin de Période	Date de Paiement	Nb de jours par Période
1,027,000.00	27/11/2024	29/11/2024	16/01/2025	16/01/2025	48
2,827,000.00	14/01/2025	16/01/2025	16/04/2025	16/04/2025	90
2,827,000.00	14/04/2025	16/04/2025	16/07/2025	16/07/2025	91
1,831,000.00	14/07/2025	16/07/2025	16/10/2025	16/10/2025	92
6,032,000.00	14/10/2025	16/10/2025	16/01/2026	16/01/2026	92
6,032,000.00	14/01/2026	16/01/2026	16/04/2026	16/04/2026	90
14,604,000.00	14/04/2026	16/04/2026	16/07/2026	16/07/2026	91
13,248,000.00	14/07/2026	16/07/2026	16/10/2026	16/10/2026	92
13,248,000.00	14/10/2026	16/10/2026	18/01/2027	18/01/2027	94
13,248,000.00	14/01/2027	18/01/2027	16/04/2027	16/04/2027	88
13,248,000.00	14/04/2027	16/04/2027	16/07/2027	16/07/2027	91
11,136,000.00	14/07/2027	16/07/2027	18/10/2027	18/10/2027	94
11,136,000.00	14/10/2027	18/10/2027	17/01/2028	17/01/2028	91
11,136,000.00	13/01/2028	17/01/2028	18/04/2028	18/04/2028	92
11,136,000.00	12/04/2028	18/04/2028	17/07/2028	17/07/2028	90
9,024,000.00	13/07/2028	17/07/2028	16/10/2028	16/10/2028	91